



## COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 29/09/2021

**Présents :** Mme CHARRAUD Clémentine, MM. AUBARD Patrick, BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, COSSONGuy, DABIN Jean-François, LHUILIER Jacques, PASQUET Christophe.

La réunion est ouverte sous la présidence de Jacques LHUILIER à 15 h 00

### REPORT DE MATCH

Seuls les reports de match fait via Footclub seront pris en compte



procedure modif  
match sur footclub.1

#### I – FORFAITS

##### A – Forfait sur place :

Match n° 23795156 – Spartak Cx 1 / E. Arpheuilles Clion 2 du 26.09.2021 – Départemental 4  
Poule A :

##### ***Match non joué***

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

. considérant le rapport de l'arbitre mentionnant l'absence du club d'E.Arpheuilles/Clion 2, 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, conformément à l'article 24.6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à l'E.Arpeuilles/Clion 2. (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à Chatx Spartak 1. (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

E.Arpeuilles/Clion 2 **doit** :

- Amende pour forfait = 64 euros
- Indemnités manque à gagner = 61 euros

**Match n° 23795461 – ECL St Christophe Cx 1 / E. Reuilly-Massay 3 du 26.09.2021 – Départemental 4 Poule B :**

***Match non joué***

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

. considérant le rapport de l'arbitre mentionnant l'absence du club de E.Reuilly/Massay 3, 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, conformément à l'article 24.6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à E. Reuilly/Massay 3 (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à ECL St Christophe. (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

**E.Reuilly-Massay 3 doit** :

- Amende pour forfait = 64 euros
- Indemnités manque à gagner = 61 euros

**B – Forfait par avance dans les délais**

**Match n° 23967247 – AS Chabris 1 / Liniez AC du 3.10.2021 en Coupe de l'Indre Seniors :**

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de AC Liniez adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du mardi 28 septembre 2021 à 18h33 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à AC Liniez . AS Chabris est qualifié pour le 2<sup>ème</sup> tour , en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

- Annulation inscription en Challenge Legros

**AC Liniez doit :**

- Amende pour forfait =70 euros

<b>1<sup>er</sup> tour COUPE DE L'INDRE SENIORS</b>
---

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Localité
23967224	Ardentes As	Usb Vendoeuvres	03/10/2021	ARDENTES
23967233	Coings Cere As	Montchevrier	03/10/2021	COINGS
23967225	Bordes As Les	Bouges Us	03/10/2021	LES BORDES
23967255	A.S. Brion	Argy Us	03/10/2021	BRION
23967234	St Aout Ac	Mers/Montipouret	03/10/2021	ST AOUT
23967226	Arph/Clion E.	Fc2mt	03/10/2021	CLION SUR INDRE
23967231	Touvent Chat.	U.S. Gatines	03/10/2021	CHATEAUROUX
23967253	Sco Es	Fc Valp 36	03/10/2021	ORSENNES
23967228	Sazeray Vigou Es	Sassierges Ec	03/10/2021	SAZERAY
23967242	Pont Chretien	Azay Ferron	03/10/2021	LE PONT CHRETIEN
23967257	Ecl St Christophe	Eguzon Cs	03/10/2021	CHATEAUROUX
23967261	Etrechet Es	St Valentin	03/10/2021	ETRECHET
23967240	Obterre Fc	Ent.S. Vineuil Brion	03/10/2021	OBTERRE
23967239	Vicq Nahon/Heugnes E	Anjouin As	03/10/2021	VICQ SUR NAHON
23967245	Belabre Ss	Neuvy Pailloux As	03/10/2021	BELABRE
23967258	Lignac Us	Jeu Les Bois	03/10/2021	LIGNAC
23967260	Montierchaume	Ambrault Patr	03/10/2021	MONTIERCHAUME
23967232	Villentrois	Francillon Es	03/10/2021	VILLENTOIS
23967241	Parnac V.A Ac	Moulins/Cepho	17/10/2021	PARNAC
23967246	A.S. Ingrandes	Tilly Us	31/10/2021	INGRANDES
23967249	Maron As	Bvn	31/10/2021	MARON

23967244	St Lactencin	Alliance C.S. Buzanc	17/10/2021	ST LACTENCIN
23967235	St Gau-Thenay	Cx Etoile	17/10/2021	ST GAULTIER
23967248	F.C.M.O.	Poulligny St P	17/10/2021	ST BENOIT DU SAULT
23967250	F.C. Luant	Bas Berry Fc	17/10/2021	LUANT
23967259	Fc2s	Chatx Spartak	31/10/2021	ST DENIS DE JOUHET
23967254	Fc Ssrp	F.C. Levroux	31/10/2021	PRISSAC
23967223	Issoudun Sa	U.S. Reuilly	17/10/2021	ISSOUDUN
23967243	Cluis Ss	Palluau-St Genou E	17/10/2021	CLUIS
23967230	Ecueille Ss	Nohant Vic	17/10/2021	ECUEILLE
23967227	Aigurande Us	Niherne As	17/10/2021	AIGURANDE
23967256	Tendu As	Villers Ac	A fixer	TENDU
23967251	Villegouin	Es Poulaines	A fixer	VILLEGOUIN

### Challenge Cautinat (féminines à 8)

Le **tirage du Challenge Cautinat** aura lieu le **Mercredi 20 Octobre 2021 à 18h** au District de l'Indre.  
Le tour préliminaire aura lieu le Dimanche 31 Octobre 2021 à 10h.

### Coupe U15 Maurice Hervault

Fin engagement le 15/10/2021

**Le Tirage aura lieu le Mercredi 20 Octobre 2021 à 18 h au District**

Le 1<sup>ER</sup> tour aura lieu le Samedi 06 Novembre 2021

### TRESORERIE

**Remboursement frais arbitrage Départemental 3 du 26.09.2021 (34 €) :**

Date	Division	N° Match	Equipes	
26/09/2021	D3 A	23704663	ES FRANCILLON 1	US REUILLY 2
26/09/2021	D3 A	23704664	SC SEGRY 1	FC DIORS 3
26/09/2021	D3 A	23704665	LINIEZ AC 1	AS ARDENTES 1
26/09/2021	D3 A	23704666	US MONTIERCHAUME 1	US BOUGES 1
26/09/2021	D3 B'	23921978	FC BAS BERRY 1	ES SAZERAY VIGOULANT 1
26/09/2021	D3 B'	23921980	FC2S 1	US MONTGIVRAY 3
26/09/2021	D3 C	23706268	FC2MT 2	AS INGRANDES 1
26/09/2021	D3 C	23706271	USB VENDOEUVRES 2	US CIRON 1

**Feuille de match manquante du 25.09.2021 :**

U13 Crit. 3 B : E. MARTIZAY-YZEURES 2 / US LE BLANC 2

## COURRIERS

- . **AS Heugnes** : le match de Coupe de l'Indre se jouera sur le terrain de Vicq sur Nahon.
- . **SSRP** : vu et pris connaissance , engagement coupe Barès

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football ([secretariat@centre.fff.fr](mailto:secretariat@centre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

Vu et pris connaissance des PV de la Commission Régionale Sportive et des Calendriers du 21/09/2021.

Fin de la réunion à 17 h

Le Président de la C.S.  
J. LHUILIER

